



**REGARD ÉCOLOGIQUE  
SUR  
LA FISCALITÉ ÉCOLOGIQUE**

**Frédéric Malaval**

# Regard écologique sur la fiscalité écologique

## Introduction

Confrontée à une situation financière délicate, la hausse des impôts suscite irritations et doutes sur son efficacité à moyen terme. Pour apaiser les esprits, le gouvernement de la V<sup>e</sup> République promet une réforme fiscale. Une fois encore ce serpent de mer refait surface. En parallèle, l'idée de bâtir une fiscalité écologique est devenue une antienne incontournable.

Pourtant, réaliser l'un et/ou l'autre est plus que délicat. Réformer la fiscalité revient à bouleverser les fragiles équilibres sociaux dont elle est une des conséquences ; quant à la fiscalité écologique, elle soulève davantage d'interrogations que de consensus.

Aussi, cet article, trop bref, va-t-il tenter d'en exposer les enjeux et aboutir à une proposition simple : supprimer la récupération de la TVA dans le processus de création de valeur ajoutée... monétarisée. Le pendant de cette mesure serait la suppression de tous les impôts, taxes et charges sociales sur les personnes physiques ou morales (IRPP, ISF, IS, CSG, etc.).

Précisons d'emblée que ce sujet mériterait plusieurs ouvrages savants, mais le temps n'est pas encore venu de leur réalisation. Aussi ce court article se contentera-t-il de donner des pistes sans tenter de trop les argumenter. La production du soussigné, elle-même issue des écrits de grands noms de la littérature écologiste ou environnementale, permettra d'en saisir l'origine et les motivations. Une recherche sur Internet aidera à en savoir plus. Pour le moment, contentons-nous de lancer l'idée.

La proposition structurant ce texte est issue d'une approche écosystémique. On attirera donc l'attention du lecteur sur le fait que tout ceci s'organise au sein d'un paradigme écosystémique en devenir, alors que la pensée contemporaine est encore largement nourrie d'un paradigme classique élaboré il y a plusieurs siècles, mais que les évolutions de l'écosphère pendant la seconde moitié du XX<sup>e</sup> siècle obligent à subsumer. Ceci est abordé dans l'article.

Ces précautions étant posées, cet article commencera par une introduction aux différentes conceptions de la fiscalité à travers les âges. Puis, après avoir rappelé les principaux enjeux environnementaux et écologiques, nous résumerons les assises à partir desquelles sera développée la proposition centrale de cet article. La conclusion évoquera quelques pistes complémentaires.

## **Fiscalité: de la tribu au village planétaire**

### **• De la tribu à la contractualisation**

Proposer une histoire, très succincte, de la fiscalité oblige à envisager la création de l'artispère – ensemble des écosystèmes anthropisés – comme la résultante de l'agglomération de populations de plus en plus importantes. A l'instar de

communautés animales organisant la distribution de la nourriture selon des spécificités propres à chacune d'elles, la fiscalité que chaque communauté humaine crée est la conséquence d'une organisation écosystémico-sociale particulière. Successivement vont s'imposer une fiscalité prédatrice, contractualiste, redistributive. Aujourd'hui la vocation de la fiscalité n'est plus évidente. C'est dans ce contexte que s'inscrit la réflexion sur la fiscalité écologique.

En effet, c'est le passage d'une société de nature tribale à une société plus organisée qui favorise la spécialisation des tâches et l'apparition de structures sociales de plus en plus complexes. Ce faisant, la société et les humains qui la composent s'éloignent de l'état naturel. Ainsi, la séparation qui marque la différence entre une tribu et une collectivité plus importante est qu'au-delà d'une certaine taille, les individus la composant ne se connaissent pas tous. Au contraire, dans une tribu, chacun sait qui appartient au clan, comme individu ou comme famille. Dans la tribu, chacun connaît sa place, chacun reçoit en fonction de ses besoins. Les rapports sociaux sont régis par une forme de communisme primitif. La démocratie y est de règle, car chacun a le pouvoir d'agir sur le chef. Ce dernier bénéficie toujours de l'assentiment de tous. Ce sont des entités ethniquement homogènes, réunissant des membres à la proximité génétique forte. Les génomes étant quasiment identiques, les phénomènes le sont aussi. Ces gens se ressemblent et arrivent très vite à distinguer les leurs des autres. Mais tout ceci est ancien, relégué dans ce que les savants qualifient de préhistoire.

Les historiens situent généralement le commencement de l'Histoire avec la bataille de Kadesh opposant les Egyptiens aux Hittites vers 1274 av. J.-C. L'Histoire commence donc avec la constitution de communautés importantes dont les membres ne se connaissent pas mais, dans une perspective écologique, où chacun est indispensable à la survie de tous et réciproquement. Ces communautés réunissent de plus en plus de membres éloignés génétiquement et culturellement, nécessitant un pouvoir fort pour éviter l'anarchie. Enfants, nos maîtres nous demandaient de les qualifier de « civilisations ». Il y eut en Europe la civilisation minoenne, la civilisation mycénienne, la civilisation grecque, romaine, étrusque, etc. Le Maghreb, le Moyen-Orient, l'Afrique, l'Asie, l'Amérique centrale, l'Océanie, etc., toutes les parties de l'écosphère connurent l'épanouissement d'organisations humaines vastes. La monnaie est un des éléments fédérateurs de ces ensembles. Son apparition permet alors une ponction sur l'activité économique.

Systématiquement, à l'origine, une classe dirigeante se constitue essentiellement sélectionnée sur ses vertus guerrières. Par les armes, elle fédère des tribus qu'elle soumet à son autorité par la contrainte ou l'adhésion. Assumant un rôle de protection, elle oblige les peuples et individus soumis à l'entretenir. La fiscalité peut alors s'organiser, mais cette ponction apparaît comme une forme de prédation de ces derniers sur les producteurs. Le modèle du lion mâle dominant ne chassant pas et attendant que ses femelles rapportent sa nourriture est une allégorie souvent utilisée pour décrire ce fonctionnement. Se reposant l'essentiel de la journée, ce mâle dominant a comme fonction de sécuriser le territoire de la horde. Cette classe dirigeante n'a en effet d'autres soucis que de se préparer à la guerre et de la faire. Pour cela, elle doit prélever sur les territoires qu'elle domine les moyens de s'auto-entretenir et de se reproduire bio-socialement. On ne développera pas ce point, une multitude d'auteurs ayant

déjà disserté sur ce thème. Alors que les adeptes de cette forme d'organisation sociale vont invoquer une loi naturelle ou divine pour justifier leur suprématie, leurs contempteurs n'y voient qu'une prédation injustifiable. Bien évidemment cette conception est largement issue d'une bourgeoisie envisageant ainsi la fiscalité de nature féodale, même à son stade ultime que fut la royauté.

Dans le numéro de décembre 2013 de *Guerres & Histoire*, deux auteurs rappelaient opportunément – alors que la rédaction de cet article était commencée – comment le savant Ibn Khaldun (1332-1406) analysait le succès de la conquête arabe initiée par Muhammed. La clé en serait essentiellement socio-fiscale.

Ibn Khaldun aurait montré que l'impôt n'existe que dans de vastes empires structurés par une classe dirigeante s'appuyant sur une administration pour prélever cet impôt auprès des assujettis. La contrepartie est que la population bénéficie alors d'un niveau de vie supérieur aux populations vivant encore sur des schémas tribaux. Ibn Khaldun parle de bédouinisme. Mais pour tout un tas de raisons, ces assujettis cessent d'être des guerriers, fonction confiée à des mercenaires encadrés par des membres de la classe dirigeante. Le chasseur-paysan-guerrier se transforme alors en artisan, en agriculteur, en commerçant, en ouvrier et autres fonctions sociales dévirilisées. Comme le résument ces auteurs : « En bref, on vit soumis, mais mieux dans la civilisation sédentaire ». En face d'eux ils trouvèrent des Arabes, refusant l'impôt, marqueur de l'assujettissement, et cultivant une posture guerrière abandonnée par leurs ennemis. Conclusion : deux batailles en 636 ap.J.C. réduisent les deux grands empires de l'époque, gréco-romain d'une part, perse d'autre part. L'Arabe ignorant l'impôt n'avait aucune difficulté à recevoir un accueil très favorable des populations de ces empires défendus par des mercenaires sous tutelle d'une classe dirigeante prédatrice.

Le reste de l'histoire est connu. Il est cependant utile de noter que selon cette vue, l'impôt est un marqueur incontournable de la fin du modèle tribal. Comme le rappelait Mouammar Kadhafi avant sa fin, la Libye ne tenait que parce qu'il savait gérer cette dimension tribale héritée de pratiques millénaires. Aujourd'hui, ce modèle disparaît au profit de l'Etat moderne dont la fiscalisation de ses membres est la condition préalable à son existence.

Un regard naturaliste, imprégné d'écologie, et donc de sociobiologie, y voit, lui, une forme particulière d'organisation sociale, conséquence de forces irrépressibles à l'origine d'écosystèmes anthropiques particuliers. Cette organisation est ainsi, car c'est la plus efficace pour la reproduction biologique. Ainsi, le fondement inaliénable est le génome, le second est le biosocial, le troisième relève de l'économie politique qui en fin de compte est à l'origine des écosystèmes artificiels dans lesquels nous évoluons. Les catégories au-dessus relèvent d'épiphénomènes sans grande importance sur le long terme.

Ainsi, le jour où la contrepartie sociale de la prédation n'est plus justifiée au stade biosocial, l'édifice s'effondre, ouvrant la voie à une autre classe dirigeante guerrière fonctionnant sur les mêmes principes, ou à une révolution bouleversant alors fondamentalement les rapports de domination sociale et les catégories qui les animent. Ainsi, la grande révolte du Languedoc de 1381 à 1384 fut justifiée par la politique de prédation menée par Jean de Berry en contradiction avec la

notion « d'utilité de la chose publique ». Les exemples de situations similaires abondent. Historiens, philosophes, sociologues et toutes les autres catégories s'intéressant aux sociétés humaines ne cessent de décrire et d'instrumentaliser ces évolutions qu'un écologue n'envisage que comme la manifestation de nos gènes et des pratiques biosociales qu'ils engendrent. Peut-être qu'à l'occasion d'un autre article nous développerons l'idée que l'instinct, forme suprême de l'intelligence, dit-on, n'est que la manifestation de la volonté de nos gènes de se perpétuer, indépendamment de la conscience et de la volonté. C'est une digression. Revenons à nos moutons.

### • **De la contractualisation à la redistribution**

Ces auteurs, forcément modernes, ont vu dans l'apparition des bourgeoisies au XIII<sup>e</sup> siècle une étape fondamentale du Progrès de l'Homme. Au XVIII<sup>e</sup> siècle, l'Homme apparaît, le genre humain étant alors envisagé comme l'espèce *Homo sapiens sapiens*. Les producteurs sont suffisamment nombreux et forts pour contester la prédation, avec contrepartie sociale et écosystémique, certes, mais dont ils refusent la dimension suprématiste en raison de la conscientisation de leur rôle dans le fonctionnement des sociétés. Les bourgeois, c'est-à-dire les gens des villes, industriels et commerçants, revendiquent ce pouvoir. Tout ceci se manifeste en Europe par le « Gouden Eeuw » en Hollande, la « Glorieuse Révolution » de 1688 en Angleterre, l'indépendance des Etats-Unis d'Amérique en 1776, la Révolution française de 1789, les révoltes avortées de 1848 en Allemagne, la révolution russe de février 1917, la révolution allemande de 1918, etc. Là aussi la littérature abonde. Schématiquement ces mutations sont dues à la conviction que la force d'une communauté est la conséquence de sa prospérité, c'est-à-dire de sa capacité à produire et à distribuer des artefacts. Les fonctions guerrières sont alors ramenées à une simple vocation utilitaire pour laisser la conduite des affaires aux bourgeoisies car ce sont elles qui organisent l'artificialisation de l'écosphère. A l'occasion d'élections, elles portent au pouvoir des individus qu'elles ont choisis, généralement en leur sein ou issus de la méritocratie. Le but est que ces dirigeants éphémères puissent s'appuyer sur un assentiment large et volontaire. La fiscalité cesse alors d'être envisagée comme une prédation pour être remplacée par une fiscalité contractuelle, dans l'esprit de la Déclaration des droits de l'homme : « Pour l'entretien de la force publique, et pour les dépenses d'administration, une contribution commune est indispensable. Elle doit être également répartie entre tous les Citoyens, en raison de leurs facultés ».

Le pendant de cet article XIII est le vote censitaire. Seuls ceux ayant la faculté de payer, donc riches, décident de la conduite des affaires publiques. Le peuple est alors l'ensemble de ceux qui ne peuvent contribuer financièrement, donc politiquement. Dans la littérature francophone, Turgot, Rousseau, Constant et les autres ont dit plus ou moins la même chose. La relation que l'individu a avec le pouvoir est résumée par le contrat social, non par le rapport de forces. L'impôt ne repose donc plus sur une prédation, mais sur une contractualisation. L'institution publique selon un principe de subsidiarité implicite a en charge de faire ce qui ne peut l'être à l'échelle de l'individu. L'impôt a vocation à le financer. Mais dans tous les cas, l'enrichissement et la protection des patrimoines – du capital – est le socle social incontestable : « La propriété étant un droit inviolable et sacré, nul ne peut en être privé, si ce n'est lorsque la nécessité

publique, légalement constatée, l'exige évidemment, et sous la condition d'une juste et préalable indemnité (art. XVII) ».

Puis, tout cet édifice est attaqué frontalement pendant la première moitié du XX<sup>e</sup> siècle. De nouvelles forces sociales arrivent à maturité. En Russie, la bourgeoisie – les mencheviks – veut elle aussi prendre le pouvoir, mais elle est finalement doublée par une autre force innervée par sa composante juive pauvre sécularisée, les bolcheviks. A l'issue d'une guerre civile à plusieurs fronts, ces derniers l'emporteront, puis seront écartés sous l'ère Staline. Pendant cette période, ils auront tenté de réaliser d'autres révolutions dans le reste de l'Europe centrale. La réaction la plus manifeste à l'expression de ces forces fut la montée des mouvements sociaux-nationaux en Italie, puis en Allemagne, Hongrie, et ailleurs. Les uns et les autres vont rentrer en concurrence pour conquérir le prolétariat.

Le point commun à toutes ces forces est qu'elles contestent la prééminence de la bourgeoisie industrielle et commerçante. Au même titre que l'aristocratie guerrière a été ramenée au rang d'instrument social, ces dernières veulent aussi ramener les bourgeoisies à un statut utilitaire au service d'une ambition qui les transcende. En Russie, cette bourgeoisie sera éliminée comme classe sociale. En Allemagne, elle composera avec le national-socialisme pour éviter localement la victoire des bolcheviks. A l'issue de la Seconde Guerre mondiale, les singularités nazies et fascistes seront éliminées. L'alerte a été chaude. Depuis, il est formellement interdit d'intégrer ces idées dans le jeu politique. Mais le triomphe de l'URSS en 1945 entretient une menace à l'origine de la Guerre froide. Les nouvelles bourgeoisies, sous tutelle US, effrayées par le risque que les classes pauvres soient instrumentalisées comme elles le furent dans la première moitié du XX<sup>e</sup> siècle, vont alors engager des politiques de développement économique redistributives. Les classes les plus pauvres bénéficient alors de cette redistribution d'une partie des « richesses » produites tout en leur concédant l'illusion de participer par leurs votes à un destin collectif.

La fiscalité devient alors redistributive concomitamment à la généralisation du suffrage universel. Le but est que les classes les plus pauvres ne cèdent plus aux chants de sirènes leur promettant un avenir meilleur. C'est une des manières d'acheter la paix sociale. Cependant, comme Warren Buffett l'a remarqué, cette redistribution s'opère davantage entre le prolétariat aisé et le prolétariat pauvre qu'entre les capitalistes – autre qualificatif de la bourgeoisie – et le prolétariat. Schématiquement, on demande au salarié aisé de payer des impôts qui seront distribués aux plus pauvres que lui. Warren Buffett est connu pour avoir démontré qu'aux Etats-Unis, proportionnellement, les très riches payent, relativement à leurs revenus, moins d'impôts que la classe moyenne. C'est sans doute un peu pareil partout. Dans nos sociétés socio-libérales, le système fiscal actuel est faiblement progressif jusqu'au niveau des « classes moyennes », puis devient franchement régressif au sein des 5% les plus riches, et surtout à l'intérieur des 1% les plus riches. Attention : il ne s'agit pas ici de contester cette situation. Le rôle des capitalistes dans un esprit schumpétérien est d'innover et donc de perdre souvent pour gagner quelquefois. La vocation de la rémunération d'un prolétaire, qu'il soit DG d'une grande entreprise ou simple manœuvre, est de renouveler sa force de travail et d'entretenir sa motivation. C'est ainsi et ça marche.

Aujourd'hui, la menace que les classes pauvres soient instrumentalisées n'existe plus. Les forces susceptibles de le faire ne sont pas de taille face aux forces de pouvoir. Quant aux forces « exotiques », comme l'Islam, elles n'ont pas les moyens de le faire. La fiscalité redistributive ne se justifie plus alors. Le nazisme-fascisme est détruit et diabolisé. A l'issue de la Guerre froide, la Russie soviétique explosa. L'URSS n'est plus. Les communistes disparaissent. Les survivants se sont ralliés à l'idéologie de la gôôche libéralo-libertaire, instrument essentiel du mondialisme.

C'est dans ce contexte que l'idée de nouvelles formes de fiscalité s'impose de plus en plus. Reste à déterminer quelles sont les priorités qu'on doit lui affecter. S'accorder sur les grandes mutations qu'a connues l'écosphère ces dernières décades est donc le préalable à cette réflexion. Parmi ces mutations, certaines sont beaucoup plus importantes que d'autres et donc vont initier des modèles d'économie politique, dont la fiscalité, en rupture avec ceux d'avant. Ainsi, pour un écologiste, la mutation essentielle est que nous sommes dans un monde sans doute surartificialisé dont la conséquence majeure est la crise écologique et environnementale. En trois mille ans, nous sommes passés de la tribu au village planétaire.

## **Où va le monde ?**

Alors que nos grands-parents avaient vécu l'ère des mutations technologiques (avion, téléphone, moteur, etc.), la génération ayant franchi le demi-siècle au tournant de 2010 aura vécu des mutations sociales sans précédent au cours de l'histoire de notre Terre. Ainsi, enfant et adolescent à Kremlin-Bicêtre, Créteil et Pontoise, j'ai toujours vécu au milieu de congénères européens, chrétiens et francophones parsemé de quelques Antillais, Maghrébins, métis, juifs, les uns et les autres vivant tous ensemble sans se poser de question. A la cité des Bleuets de Créteil, autour des années 1970, la population était majoritairement provinciale issue de la souche ayant structuré le paysage de la France depuis des lustres. Il y avait bien des Zerbib, des Bacri, des Choukroun, mais leur singularité était discrète. Je me rappelle aussi d'un Afro-Antillais qui courait vite, d'un métis particulièrement performant scolairement et d'un Maghrébin très apprécié au football pour son agilité avec un ballon. On était loin des phénomènes de masse d'aujourd'hui. Les noms inscrits sur les boîtes aux lettres de la Cité des Bleuets étaient analogues à ceux couvrant les monuments aux morts de nos villages. L'ambiance était bonne. Et pourtant germaient dans ce quartier toutes les mutations sociales qui s'épanouirent depuis. Aujourd'hui, à la Cité des Bleuets, l'Européen est rare et rarement francophone. L'ambiance aurait un peu changé.

A l'échelle macroscopique, cette mutation est encore plus marquée. Nous serions passés de 6 milliards à 7 milliards d'humains sur terre en 12 ans. La population humaine était estimée à 3 milliards l'année de ma naissance. Il aurait fallu plus de 100 000 ans pour y arriver.

Concernant la croissance économique, c'est-à-dire l'ensemble des biens et services disponibles, les chiffres sont encore plus impressionnants. Lester Russell Brown, via son Institut Worldwatch, publie régulièrement des chiffres sur la croissance de tout ce qui peut être consommé : pétrole, charbon, bois, viande,

poisson, etc. Tout augmente. Or, le B.A. BA d'une posture écologique est que, un jour ou l'autre, toute croissance rencontre des facteurs limitants participant à l'avènement d'un écosystème ayant alors atteint son climax. Donc, c'est devant nous.

Paradoxalement toutes les idéologies qui animent la noosphère aujourd'hui sont nées à des époques où les conditions de vie sur l'écosphère étaient très différentes de celles d'aujourd'hui. On évitera de parler des religions dominantes. On éludera aussi les conditions de naissance de la Modernité, sujet déjà abondamment traité par de brillants auteurs, pour se concentrer sur les idéologies animant l'espace politique borné par leurs extrêmes capitalo-libéral ou socialo-collectiviste. L'un et l'autre ont comme point commun d'être développistes. C'est la voie pour renouer avec le Paradis. Or, ce développisme sera confronté un jour ou l'autre à des limites irrépressibles. Ce n'est pas l'optimisme des économistes s'appuyant sur l'incommensurabilité supposée des connaissances qui contrebalancera les limites matérielles de la croissance. Au sein même des métiers de la connaissance, l'admission d'un indéterminisme métaphysique consubstantiel au Réel démontre la fragilité de telles certitudes.

Donc, alors même que personne n'est capable de dire quand l'inversion de la courbe se manifesterà, il appartient à chacun de s'en convaincre et d'envisager les issues possibles. Etre conscient que ce qui anime la majorité aujourd'hui est obsolète, compte tenu de la situation de l'écosphère, est donc le prologue incontournable.

Il en est ainsi de la fiscalité. Alors que la fiscalité de nature « prédatrice » s'est imposée naturellement avec la complexification de certaines sociétés humaines, il y a deux à trois mille ans, la fiscalité de type contractualiste, puis distributive ont respectivement 200 et 70 ans. Cela signifie qu'au regard des évolutions que l'écosphère a connues depuis, c'est très très ancien, alors que chronologiquement on a le sentiment que c'est récent.

Donc en sus des constats évoqués, il convient d'identifier les savoirs qui demain structureront la pensée politique.

### **Sur quels savoirs s'appuyer ?**

Le constat d'une crise écologique obérant l'avenir de nos sociétés industrielles pendant les années 1960 engendra de multiples tentatives pour l'analyser et envisager des réactions. Ce fut alors l'Ecologie qui devint la science de référence dans ce domaine. C'est une science de synthèse associant des disciplines diverses pour tenter de comprendre le fonctionnement des écosystèmes. Cette notion devint alors la pierre angulaire de tous les discours construits sur cette sensibilité. Mais tout cela était impuissant à saisir les enjeux environnementaux. L'écologie descriptive s'alimenta alors aux sources de la thermodynamique car, dès les frères Odum, s'imposa l'idée que la stabilité du vivant est la résultante de l'efficacité de l'utilisation de l'énergie. Puis, Ilya Prigogine aurait eu l'intuition d'une relation entre entropie et impact environnemental.

La conséquence de tout ceci fut le développement d'une approche du fonctionnement des écosystèmes par assimilation au fonctionnement d'une



structure dissipative, concept angulaire de la thermodynamique du non-équilibre. Cette vision engendra la qualification de l'impact environnemental comme la conséquence d'une production d'entropie. La suite de cet article reprend et développe cette perspective.

Bien évidemment ces quelques lignes ne peuvent prétendre à un statut de résumé. Il ne s'agit que d'une évocation. Pour inviter le lecteur à aller plus loin, nous les terminerons en distinguant deux paradigmes : le paradigme classique, dominant à ce jour ; le paradigme écosystémique, en devenir. Ce paradigme classique a engendré, entre autres, l'économie conçue comme une discipline académique. Il est qualifié aussi de paradigme mécaniste, newtonien, laplacien, etc.

Ce paradigme classique s'est élaboré à partir des succès de la physique mathématique d'essence mécaniste. Traduits en termes issus de la thermodynamique, ces systèmes mécaniques sont en équilibre thermodynamique alors que les systèmes vivants sont en non-équilibre thermodynamique, soit en état stationnaire, soit en état marginal. Or, l'économie politique s'est développée dans un paradigme construit à partir de phénomènes éligibles à une thermodynamique d'équilibre alors que ces phénomènes sont la conséquence de situations de non-équilibre. Ce préalable est peut-être un peu hermétique, mais indispensable pour saisir l'esprit des justifications apportées au contenu de ces lignes. L'*Encyclopaedia Universalis* a consacré plusieurs articles à ces approches sous les entrées Thermodynamique, Prigogine, Ecologie, Duvigneaud, Georgescu-Roegen et tout ce qui y est associé. Une promenade sur le Web fournit déjà pas mal d'ouvertures. Nous sommes donc en présence de savoirs reconnus, mais peu diffusés. Décortiquer les présupposés philosophiques ou épistémologiques des discours politiques contemporains est le préalable indispensable pour envisager d'autres perspectives que celles structurées par les idéologies de la modernité d'essence socialo-capitaliste.

## **Economie de l'environnement**

Nicholas Georgescu-Roegen est identifié comme un des précurseurs s'étant intéressés à une approche thermodynamique de l'économie. Mathématicien de haut niveau, il démontait facilement les arguties mathématiques de ses contemporains économistes. Ayant mis l'entropie au cœur de sa pensée, il la développa essentiellement à partir d'une version classique du Second Principe de la thermodynamique. Sa conclusion était que la recherche d'un état stationnaire pour l'économie actuelle était une fiction. Donc la décroissance est la seule issue soutenable. Né quasiment avec le XX<sup>e</sup> siècle, il ne put cependant intégrer les enseignements issus de l'Ecologie et de la Thermodynamique d'après-guerre. De nombreux auteurs se sont depuis inspirés de ses innovations. On pensera à Herman Daly, Robert Ayres, Kenneth E. Boulding, et d'autres que la brièveté de cet article ne permet pas d'évoquer. Tous ont popularisé, puis développé sa pensée. Plus près de nous, on pensera cependant à René Passet, à Serge Latouche, Jacques Grinevald, Sylvie Faucheux et Martin O'Connor. Tous ont en commun de développer une vision des phénomènes économiques en se référant à l'Ecologie, au sens large, comme science de référence.

Dans une perspective plus académique, des économistes se penchèrent aussi sur les défis posés par la crise écologique. Leur souci fut l'internalisation des coûts non monétarisés et non monétarisables créés par l'activité industrielle. Leurs approches reposent essentiellement sur des conceptions néo-marshalliennes fondées sur les Consentements à payer (CAP). Aussi, deux catégories furent identifiées : « *the economists of environment* » et « *the ecological economists* ». Les premiers restent dans le cadre économique traditionnel ; les autres ne voient les phénomènes monétaires que comme la partie immergée de phénomènes éligibles à des approches écosystémiques.

L'ambition commune à ces courants est de valoriser les services rendus par la Nature. Les uns veulent traduire cela en termes monétaires. Ainsi, l'économiste Robert Costanza avait estimé dans les années 1990 que la valeur des services rendus par la Nature – 33 billions de dollars – était supérieure à celle du Produit national brut mondial. La conclusion est claire : sans écologie, pas d'économie. Les autres, postulant l'impossibilité de valoriser monétairement les services rendus par la Nature, sont à la recherche d'autres outils pour en évaluer la fonction. On pensera à la notion d'empreinte écologique, issue d'une approche purement écologique, et dont la conclusion la plus connue est que, si tout le monde consommait comme un Américain, il faudrait disposer de 5 planètes.

Loin d'être en situation de domination intellectuelle ou politique, ces courants affinent leurs pensées en permanence. L'auteur de ces lignes essaye d'apporter quelques pierres à cet édifice. Celles-ci ont pour nom : valeur écosystémique, prix noosphérique, prix néguentropique, etc. Elles sont issues d'une approche où l'écosystème, et tout organisme vivant en général, est assimilé à une structure dissipative. Le but est de qualifier le rôle de la monnaie dans le fonctionnement des écosystèmes artificiels. On développera plus loin...

Il est cependant prudent de constater que ces inventions sont encore peu opérationnelles. Leur manque de maturité, leur flou conceptuel, la volonté des systèmes politiques dominants n'envisageant l'avenir que par le développement et la croissance leur assurent une confidentialité prometteuse. Cependant, dans l'urgence, il fallut répondre à cette crise écologique. C'est dans ce contexte que les économistes de l'environnement de l'OCDE élaborèrent le principe pollueur-payeur qui charpente désormais toute la législation environnementale des Etats membres de cette organisation internationale sous tutelle US.

Le développement économique ayant engendré une crise environnementale majeure, les pouvoirs publics réagirent rapidement pour la limiter. C'est à ce moment que se posa la question d'une fiscalité spécifique. Mais quels choix politiques allaient la déterminer ? Jusqu'alors, les cycles naturels biogéochimiques réduisaient les pollutions, le faible niveau d'industrialisation en limitant les volumes. Mais une fois les seuils critiques atteints, comment financer leur traitement ? Devait-on mutualiser la charge entre les pollueurs et les non-pollueurs et donc financer ces coûts par une fiscalité non dédiée ? Etait-il préférable de cibler les pollueurs ou alors des catégories de pollueur ? Etc. Finalement, le point de vue qui s'imposa fut de proportionnaliser les taxes à verser en fonction du niveau de pollution émis. Le Principe pollueur-payeur devint alors un des fondements des politiques de l'environnement adoptés par l'OCDE en 1972. Schématiquement, il s'agit de compenser par la fiscalité les externalités

négligées de chaque activité. Depuis, il figure dans tous les textes ayant un lien avec la protection de l'environnement.

Il n'attribue aucun privilège ou pénalité selon la nature de la pollution. Qui pollue paye. Puis, l'idée de marchandiser cela s'est traduite par la mise en place de droits d'émission négociables au même titre qu'une action ou une obligation, mais le processus est loin d'être abouti. Quel que soit le modèle envisagé pour contenir la pollution et tous les impacts environnementaux en général, on achoppe toujours sur une définition des catégories en jeu. La mise en place d'une fiscalité écologique spécifique est par conséquent fragilisée par ce flou conceptuel.

Depuis, les environnementalistes ont intégré des notions d'épistémologie ou de philosophie pour souligner le manque d'assurance de leurs positions. On parle ainsi de principe d'incertitude, d'indéterminisme métaphysique... expressions savantes pour masquer à la fois le flou conceptuel et l'absence de certitudes dans ces domaines. C'est normal. Tout cela a une cinquantaine d'années au plus, alors que les savoirs dominants d'aujourd'hui s'appuient sur des siècles de contributions.

L'exemple du CO<sub>2</sub> est révélateur de cette difficulté résumée par Jacques Vigneron, un des fondateurs du courant environnementaliste en France : « Si l'on pollue trop, on meurt ; si on ne pollue pas, on meurt ».

### **Quid de la fiscalité écologiste ?**

Parmi les multiples interrogations qu'écologues, écologistes et environnementalistes se sont appropriées figure la question essentielle de la qualification d'une pollution et de son origine. En termes plus génériques, on parle d'impact environnemental. Là, c'est très compliqué. On demandera d'emblée au lecteur d'ignorer tous les discours construits à partir de motivations politiques, fiscales ou commerciales. Plusieurs exemples permettront d'argumenter cette demande. Ainsi, aujourd'hui, le gaz carbonique est considéré comme un polluant. Il est responsable de l'effet de serre, donc stigmatisé. Pourtant, dans les années 1980, les apprentis environnementalistes apprenaient de leurs professeurs de thermique qu'il fallait, autant que faire se peut, favoriser les cycles de combustion complète, et donc maximiser la production de CO<sub>2</sub> au détriment des produits intermédiaires, jugés, eux, de véritables polluants. Rappelons à cet effet qu'une combustion est chimiquement une oxydation devant déboucher sur de l'eau et du gaz carbonique. Rappelons aussi que ce gaz carbonique est l'élément fondateur du cycle de la photosynthèse à l'origine de la productivité primaire des écosystèmes naturels. Donc, s'il n'y a pas de gaz carbonique, il n'y a pas de plantes et donc rien au-dessus dans la pyramide écologique.

Depuis, le discours a changé. Le gaz carbonique est envisagé comme un polluant majeur, car suspecté d'augmenter sensiblement l'effet de serre et d'être à l'origine du réchauffement climatique.

Précisons, là encore, que s'il n'y avait pas d'effet de serre, il n'y aurait pas de vie sur terre. Notre planète serait soumise aux mêmes températures extrêmes que

les autres planètes du système solaire : très chaud devant, très froid derrière. La discussion, pour être rigoureuse, ne devrait porter que sur la contribution du CO<sub>2</sub> émis par les combustibles fossiles (pétrole, charbon, gaz, etc.) à l'effet de serre additionnel. Les contributeurs sur ce thème sont innombrables, les débats féroces, les enjeux politiques déterminants. Ce n'est plus de la science, mais de la théologie ou de la physique spéculative. Donc, on s'arrêtera là.

Notons toutefois que tout ceci est à l'origine de la promotion du véhicule électrique. Or, macroscopiquement, le véhicule électrique est une hérésie environnementale. C'est très confortable pour les personnes ayant à subir localement sa présence, mais l'analyse de son cycle de vie montre que, toutes choses étant égales par ailleurs, il est plus polluant. Le coût réel au kilomètre est d'ailleurs plus élevé que celui d'un véhicule thermique. Les sceptiques se convaincront aisément de ces conclusions en faisant une analyse sommaire des rendements de conversion de l'énergie à l'origine du mouvement du véhicule.

Dans un véhicule thermique, on met du pétrole un peu raffiné dans un moteur et ça roule ; dans un véhicule électrique, ce même pétrole est transformé en courant électrique dans une centrale, puis transporté jusqu'aux batteries du véhicule électrique, puis transformé en mouvement. Les rendements de conversion n'étant jamais égaux à un, donc dès que l'on ajoute une transformation dans un process, on diminue le rendement du cycle thermique. A chaque étape, on perd donc quelque chose. Les thermodynamiciens l'ont successivement appelé « chaleur » dans le Premier Principe de la thermodynamique, puis « entropie » dans le Second Principe de la thermodynamique. Sur le fondement de l'équation du bilan entropique ( $dS=deS+diS$ ) dans les systèmes en non-équilibre thermodynamique, la variable entropie a été dissociée entre entropie réversible et entropie irréversible. Or, le courant environnementaliste a depuis identifié l'impact environnemental à une production d'entropie réversible. Donc, si dans un cycle de vie, comme un cycle thermodynamique, le rendement de conversion diminue, toutes choses étant égales par ailleurs, alors, l'entropie réversible produite augmente, donc, par assimilation, les impacts environnementaux augmentent eux aussi. CQFD.

Ce type de raisonnement, peut-être un peu hermétique au premier abord, est le socle de tous les développements reposant sur l'identification des manifestations du vivant (organisme, population, écosystèmes, etc.), donc des systèmes en non-équilibre thermodynamique, à des structures dissipatives. Nous ne pouvons développer cette mise en perspective écologique, aussi nous invitons le lecteur à consulter la littérature spécialisée dans ce domaine et accessoirement nos productions que nous mettons graduellement à disposition sur Internet. Revenons à notre sujet.

Comme souvent en environnement, le véhicule électrique n'est ni plus ni moins que la manifestation d'une volonté d'externaliser les pollutions dues à une activité en dehors du périmètre au sein duquel elles sont générées. Ainsi, le véhicule électrique laisse l'air pur au milieu de Paris, mais est alimenté par une centrale, souvent nucléaire en France, installée loin des centres urbains. Tant pis pour le voisinage. Dans la littérature anglo-saxonne on qualifie ce comportement de syndrome Nimby: *Not in my back yard* (pas dans mon arrière-cour).

La conclusion est que taxer le CO<sub>2</sub> au nom de l'écologie est plus que discutable. Il en est de même de toutes les fiscalités spécifiques. La raison en est que nous ne disposons pas d'un bon indicateur de l'impact environnemental et que les méthodes non monétaires pour l'évaluer ne sont pas opérationnelles dans un monde dominé par la financiarisation des pratiques sociales. Etablir un lien entre impact environnemental et prix apparut donc prioritaire aux yeux des environnementalistes. C'est à ce niveau que l'argument décisif pour promouvoir la non-récupération de la TVA dans le processus de création de la valeur est apporté.

Retenons pour le moment que toute réflexion honnête sur ce sujet doit être découplée des enjeux politiques ou commerciaux actuels. C'est le préalable indiscutable. Il reste cependant à inventer un système pour décrypter les enjeux actuels. Présentement, l'une des propositions de l'auteur de ces lignes repose sur la notion de valeur écosystémique.

### **La valeur écosystémique**

Alors que les questions financières mobilisent nos contemporains, aucune théorie n'éclaire l'origine et la fonction de la monnaie. Or, une approche écosystémique permet désormais de commencer à en construire une. Elle a pour but d'éclairer la fonction écosystémique de la monnaie à travers le prisme de l'écologie.

Cette approche repose sur l'Écologie et la Thermodynamique associées dans un modèle assimilant l'écosystème à une structure dissipative. Une structure dissipative est un ensemble qui se maintient en non-équilibre thermodynamique en dissipant des flux néguentropiques (matières, énergie, informations). Cette dissipation est à l'origine d'une production d'entropie conformément au Second Principe de la Thermodynamique. Cette entropie prend deux formes : l'entropie réversible ; l'entropie irréversible. Alors que la seconde est irréversible et toujours croissante conformément au Second Principe, la première est réversible et exportable du système qui l'a produite (...).

A travers ce prisme, l'essence de la valeur repose sur l'espérance actuelle ou future d'intégration d'un artefact à un écosystème artificiel de complexité donnée. C'est le fondement de la valeur écosystémique dont la traduction en un prix oblige à faire la distinction entre prix néguentropique et prix noosphérique.

Le prix néguentropique est la résultante de l'intégration des facteurs néguentropiques à l'origine du cycle de vie de l'artefact. Le prix noosphérique est la conséquence de la perception de l'artefact au sein de la composante noosphérique d'un écosystème artificiel donné.

L'ensemble de la monnaie inaliénée (en circulation) est donc équivalent à l'ensemble des flux néguentropiques créés et cédés par des protagonistes au sein d'un écosystème artificiel, ceci sans compensation immédiate. Sur ces bases, la fonction écosystémique des flux monétaires est de participer à l'entretien de la complexité de l'écosystème dont ils sont partie en permettant la spécialisation et l'échange et ainsi d'optimiser son efficacité énergétique. La monnaie apparaît donc dans les systèmes politiques vastes, ayant dépassé le stade tribal. Or quand il y a monnaie, il peut y avoir impôt. L'impôt est la marque d'une société

plus complexe, au sens mathématique du terme, qu'une société tribale. Donc plus une société est complexe, plus les flux monétaires sont importants. Savoir quelle quantité de monnaie mettre en circulation relève alors de l'art de l'économiste. L'écologue s'efface alors.

Sur le fondement de cette qualification écosystémique de la monnaie, une des premières conclusions est que l'impact environnemental d'un artefact est proportionnel à son prix, à la variabilité près. Concrètement, plus c'est cher, plus c'est polluant. Donc quand on parle de prix, c'est toujours par référence au prix néguentropique, le prix noosphérique intégrant tous les facteurs subjectifs comme la prise de risque, les ophélimités, les aménités, et toutes appréciations variant d'un individu, d'un opérateur, à un autre. Ce prix noosphérique a une durée de vie faible car en fin de compte il tend toujours vers le prix néguentropique. En digression, cela donne un nouvel éclairage à la loi de décroissance du rendement du capital des marxistes.

### **En conclusion sur la non-récupération de la TVA**

Le principe d'une fiscalité écologique est simple: qui pollue paye, nous l'avons dit. C'est l'esprit du principe pollueur-payeur. Son but est de limiter la pollution à ce qui est socialement et écosystémiquement nécessaire. Le nécessaire relève du débat politique.

Dans le prolongement des réflexions sur la valeur écosystémique, plus le prix d'un objet matériel ou immatériel consommé par un humain est élevé, plus l'impact environnemental de son cycle de vie est élevé. Donc si on voulait fonder une fiscalité écologique, il faudrait que celle-ci soit proportionnelle aux prix des artefacts échangés. Il suffit alors d'appliquer à toutes les transactions la même fiscalité. Or, ce système existe déjà. C'est le régime de la Taxe sur la valeur ajoutée (TVA). C'est un impôt neutre qui ne crée pas de catégorie au sein des consommateurs pour moduler les taux applicables. Personne ne contestera en effet qu'un impôt doit être juste, donc proportionnel, encourageant et efficace. Il n'y a aucune raison de favoriser la pollution des plus pauvres ou des plus riches. Selon l'approche développée à partir de la notion de valeur écosystémique, 1 euro dépensé par un pauvre génère les mêmes impacts environnementaux qu'1 euro dépensé par un riche et réciproquement..

Aujourd'hui, la TVA est fondamentalement un impôt sur la consommation. Mais cette taxe s'applique uniquement sur le consommateur final. Les entreprises se font rembourser la TVA payée sur leurs achats. Les consommateurs s'acquittent donc seuls de cet impôt sur la nourriture, sur l'habillement, sur l'énergie, sur l'ameublement et quasiment tout ce qu'ils peuvent acheter. Aussi, la proposition fondamentale que nous voudrions soumettre au nom de l'écologie est de supprimer la récupération de cette TVA dans le processus de création de valeur ajoutée monétaire. La justification est que toute consommation génère des impacts environnementaux et que ceux-ci sont en proportion du prix de l'objet ou du service considéré, à la variabilité près.

Dans un écrit antérieur (\*), nous avons fait la distinction entre valeur ajoutée monétaire et valeur ajoutée écosystémique. Cette dernière correspond à l'activité nécessaire pour entretenir et développer le niveau de complexité du système

considéré, ou, en d'autres termes, entretenir le niveau d'artificialisation de l'écosystème. Or, chaque étape de ce processus passe par la dissipation de matières, énergies et informations et, conformément à l'équation du bilan entropique, à la production d'une entropie réversible.

Le but d'une politique écologique sincère serait de limiter la consommation aux seuils permettant un niveau d'artificialisation n'obérant pas l'avenir écologique de l'écosphère. Il ne s'agit donc pas de changer de politique, mais de changer de société en revenant à des pratiques de vie moins extrémistes, plus traditionnelles, donc plus conformes aux lois naturelles. La littérature écologique sur ce plan est explicite. La non-récupération de la TVA est un outil pour réaliser ce but.

Prenons un exemple simple pour en évaluer l'impact.

Soit une filière de création de valeur ajoutée taxée à 20%. Celle-ci intègre un producteur, un grossiste et un détaillant, chacun réalisant une marge brute de 3.

- Le producteur vend 100 € de marchandises, la TVA est donc de 20 € ;
- Le grossiste vend 300 € de marchandises, la TVA est donc de 60 € ;
- Le détaillant vend 900 € de marchandises, la TVA est donc de 180 €.

Le prix de vente final est de 1080 €. Le prélèvement fiscal, après récupération, est donc de  $180 - (60+20)$  soit 100 € de TVA nette.

Sans récupération de la TVA en maintenant le taux à 20% :

- Le producteur vend 100 € de marchandises, la TVA est donc de 20 €, soit un prix de vente de 120 € ;
- Le grossiste vend 360 € de marchandises, la TVA est donc de 72 €, soit un prix de vente de 432 € ;
- Le détaillant vend 1296 € de marchandises, la TVA est donc de 259,20 €, soit un prix de vente de 1555,20 €.

Soit une récolte totale de 351,20 € de TVA en hausse de plus de 250% par rapport à la situation actuelle, alors que le prix de l'objet pour le consommateur final est en hausse de 44%.

Sachant que les prélèvements obligatoires s'organisent en France sur la base d'une répartition égale entre Etat et collectivités territoriales, d'une part, et organismes sociaux, d'autre part, si la TVA actuellement représente 50% des revenus de la puissance publique, alors la suppression de la récupération de la TVA couvrirait (à taux de 20%) 88% des dépenses publiques et sociales actuelles. Considérant qu'en France les prélèvements obligatoires sont excessifs, alors sur l'hypothèse d'une baisse d'environ 10-15% de celle-ci, la non-récupération de la TVA permettrait de financer la totalité des dépenses publiques et sociales. Ce calcul est sommaire, certes. Ces quelques chiffres n'ont comme ambition que de créer une perspective. On laissera à des personnes plus savantes le soin de réaliser des calculs plus élaborés.

Le corollaire de cette mesure simple serait la suppression de l'impôt sur les revenus et sur le capital, couplée à une limitation des revenus des personnes

physiques. Un homme d'affaires à succès français défend cette idée dont la conséquence la plus directe serait une meilleure redistribution des revenus du travail et une accumulation raisonnable du capital. Il proposait de limiter à 500.000 euros par an les revenus issus de l'activité d'une personne physique. Par comparaison le chiffre mythique porté par le Parti socialiste est 1.000.000 €.

Limitation des revenus, disparition de l'impôt sur le revenu seraient aussi accompagnées d'une suppression de toute forme d'impôt sur le capital. Dans le prisme écologique ou économique, le capital est en effet un surplus non dissipé, non dépensé. Or ce capital a comme vocation d'expérimenter de nouvelles formes d'artificialisation de nos écosystèmes. Autant que ce soient les plus entreprenants qui le fassent. Dans une optique écologique, ce capital – et nous pourrions revenir sur ce point si l'occasion se présente – participe à l'exploration de l'espace des phases de nos écosystèmes, garants de la reproduction, donc de la perpétuation de la population qui les compose. Pour le dire en termes plus accessibles, le capital a comme vocation d'expérimenter de nouvelles modalités d'artificialisation de nos écosystèmes. Le succès n'étant jamais garanti, beaucoup de celui-ci est perdu au cours de ces expériences, mais quelques-unes réussissent toutefois, faisant les succès et les riches de demain.

Il reste beaucoup d'éléments à envisager : fiscalité sur les transmissions, protection sociale, etc. mais le principe resterait le même. Dès lors qu'il y a consommation, donc dissipation, la taxe aurait comme objet de les limiter car là est l'origine des impacts environnementaux, donc des désordres écologiques. Par exemple, une TVA non récupérable s'appliquerait aux actes médicaux et aux opérations d'assurances au nom de ce principe éco-vertueux.

Les avantages d'une fiscalité reposant sur ce principe apparaissent évidents :

Le premier est l'entière proportionnalité entre consommation et impact environnemental, indépendamment de l'incrimination de telle ou telle substance : le CO<sub>2</sub> aujourd'hui, demain quoi ?

Le second est qu'une forte fiscalité sur la consommation va immédiatement la réduire. Première étape vers une décroissance, antagoniste à une politique de croissance à l'origine des désordres écologiques que nous déplorons tous et que tous les pouvoirs publics veulent réduire avec plus ou moins de duplicité, la dernière roue carrée dans ce domaine étant le « Développement durable ».

En outre, cette politique de vie chère favorisera la durabilité des artefacts vendus et donc leur réparabilité. Or, tout ceci favorise le travail au détriment du capital dans le processus de création de valeur ajoutée. Donc, moins de chômage. En favorisant la qualité des produits vendus, leur durabilité, leur recyclabilité, une conséquence essentielle pour l'environnementaliste sera la diminution du volume de déchets à traiter. Or, aujourd'hui, un axiome de la politique est de favoriser la surconsommation non durable au nom de la croissance. Une fiscalité authentiquement éco-vertueuse ramènerait le processus de consommation à l'usage des biens nécessaires alors qu'aujourd'hui tout repose largement sur l'accessoire. Rappelons que c'est l'usage de ces biens qui génère des impacts environnementaux selon le modèle de la structure dissipative.



Sur le plan humain, une telle fiscalité serait socialement incontestable car vraiment proportionnelle, sans favoriser telle ou telle catégorie. En outre, elle aurait le mérite de ne pas dissuader les plus actifs, entrepreneurs ou salariés, tout en évitant les excès choquants des rémunérations excessives injustifiables socialement ou écosystémiquement.

D'autres arguments militent en faveur de cette simplification. On pensera au travail des personnes des services fiscaux pour qui il sera plus facile de contrôler des fraudes à la TVA que sur les revenus, le capital et autres impôts dont l'évitement serait assez facile pour les plus astucieux. Le régime de TVA est une fiscalité indirecte, donc l'inclination à frauder est plus faible que pour les prélèvements directs. Les contributeurs étant moins nombreux que tous les contribuables réunis aujourd'hui, les fraudeurs seraient identifiables aisément. On cesserait alors de vivre dans une ambiance de duperie fiscale. Bien d'autres avantages apparaîtraient aussi.

Le gros inconvénient est que tout le discours sur la justice sociale sera affaibli. Mais doit-on réellement prendre en compte cet argument ? N'est-ce pas plutôt un leurre pour créer l'illusion dans les classes sociales les moins avisées ? Une pédagogie honnête faciliterait la rupture avec l'illusion d'un égalitarisme dû à la fiscalité qui n'abuse en fin de compte que les plus crédules.

Cela suppose cependant un véritable changement de paradigme porté par une classe dirigeante ayant rompu avec tous les poncifs en cours actuellement. Ce changement de paradigme politique sera la conséquence d'un changement de paradigme philosophique. Visiblement cela a commencé...

**Frédéric Malaval**

3/03/2014

(\*) Frédéric Malaval, *Coût du travail et exclusion : les 35 heures en question*, Ed. de L'Aube, 1999.

**Polémia.com**